

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article589>

Prix des carburants : lettre ouverte de L'UGTG

- Dossiers - Prix des carburants -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2008

Mis à jour le : mercredi 3 décembre 2008

UGTG.org

Pointe-à-Pitre, le 06 Octobre 2008

LETTRE OUVERTE

M Le Président du Conseil Régional

M Le Préfet de Région

M Le Directeur de la SARA

Ms les Directeurs des compagnies pétrolières

M Le Président du Syndicat des Gérants de station service.

Objet : Prix des carburants en Guadeloupe.

Messieurs,

Les Compagnies pétrolières, la Région, l'Etat et les Gérants ont tenté dernièrement de se distribuer les gains résultant de la vente du litre de carburant.

Vous le savez tous, la Guadeloupe détient le record des prix du carburant dans les colonies mais aussi en Europe. C'est donc aux yeux de certains, une source inépuisable de profit au point que le gouvernement Fillon proposerait même de financer le RSA en Guadeloupe grâce au juteux carburant. Les Guadeloupéens paient, paient encore et toujours, sans broncher.

Curieusement, aujourd'hui, dans nombre de secteurs d'activités, beaucoup descendent dans les rues, envahissent les plateaux et tentent de se battre pour les Guadeloupéens, pour l'emploi mais ne cherchent en fait qu'à protéger leurs privilèges acquis sur le dos des travailleurs et jusqu'alors garantis par l'Etat Français. Le secteur des produits pétroliers en est un bon exemple.

Et pour preuve :

[-] La SARA n'indique ni le lieu, ni le prix réel d'achat du brut alors qu'elle s'approvisionne en grande partie au Venezuela, l'un des moins chers du marché.

[-] Les taxes de récupérations des huiles usagées sont perçues uniquement en Guadeloupe et en Martinique, et pour un service qui n'existe pas. Mais plus curieux encore, les usagers paient déjà la TGAP sur chaque bidon d'huile acheté pour ce même service qui n'existe pas ;

[-] Une taxe supplémentaire est payée par tous les usagers pour la collecte et le traitement de ces mêmes huiles à Marie-Galante, les Saintes et la Désirade pour une prestation qui n'existe pas ! non plus.

[-] La taxe « passage en dépôt » est perçue alors que les cuves de la SARA sont amorties et ont d'ailleurs été financées avec des fonds publics.

[-] La SARA n'applique jamais les baisses du prix du baril mais percute systématiquement toutes les hausses.

[-] Les travaux de rénovation des installations de la SARA sont financés par des augmentations du prix de l'essence.

[-] L'octroi de mer et l'octroi de mer régional qui atteint globalement 15% du PNI est largement supérieur à celui de la Martinique ;

[-] La taxe spéciale de consommation qui représente près de 70 millions d'euros sur un budget annuel régional de 300 millions est largement supérieure à la Martinique.

Prix des carburants : lettre ouverte de L'UGTG

[-] La Taxe pour fin de contrat des g rants est pr lev e sur chaque litre vendu alors qu' il s'agit d'un contrat entre les Compagnies et les g rants.

[-] La Marge de d tail de 12 centimes par litre est destin e au financement des charges de personnel notamment ; or nombre de g rants la per soivent sans embaucher ;

Aussi, nous r affirmons que la baisse annonc e ce mercredi 01 octobre 2008, (4 centimes sur le gazole et 2 centimes sur le super) ne r pond en rien aux exigences des Guadeloup ens.

Les usagers de Guadeloupe ne sont pas des vaches   lait. Ils en ont assez de se faire escroquer et exigent :

[-] La baisse du prix d'importation et la suppression de toutes les taxes et pr levements ill gaux et injustifi s de la SARA ainsi que le remboursement des sommes ind ment per sues ;

[-] La baisse des taux d'octroi de mer, d'octroi de mer r gional et de la taxe sp ciale de consommation pr lev s par la R gion ;

[-] La suppression du paiement de l'AIP des g rants par les usagers de Guadeloupe ;

[-] L'arr t de nouvelles implantations et des pompes automatiques et l'embauche de salari s en nombre suffisant dans toutes les stations sans pompiste ;

[-] L'arr t et le d mant lement des cuves priv es mises place par les compagnies sans autorisation de l'Etat et pratiquant des prix inf rieurs au prix fix  ;

[-] **UNE BAISSSE DE L'ORDRE DE 30 CENTIMES SUR LE PRIX DE CHAQUE CARBURANT (GAZOLE ET SUPER).**

Le Secr taire G n ral

E. DOMOTA